

Rejets et fuites: Pourquoi cet article est important et comment peut-il être amélioré ?

Les fuites et rejets se produisent tout au long du cycle de vie des plastiques, sous la forme d'apports accidentels ou intentionnels de produits en plastique (y compris les polymères primaires), de substances chimiques ou particules de toutes sortes dans l'environnement, les aliments ou les organismes vivants. Les émissions issues des plastiques comprennent des gaz à effet de serre (GES), des substances chimiques et des polluants atmosphériques (par ex, composés organiques volatils, micro/nanoplastiques) émis lors de rejets ou de fuites. L'article 7 est essentiel pour la prévention (éviter les rejets et fuites), la surveillance et l'établissement de rapports aux niveaux régional, national et mondial, et la remédiation sûre et durable lorsque c'est possible.

Pour être efficace, cet article doit être envisagé parallèlement à d'autres articles du texte de Président, car éviter les rejets et fuites tout au long du cycle de vie des plastiques nécessite :

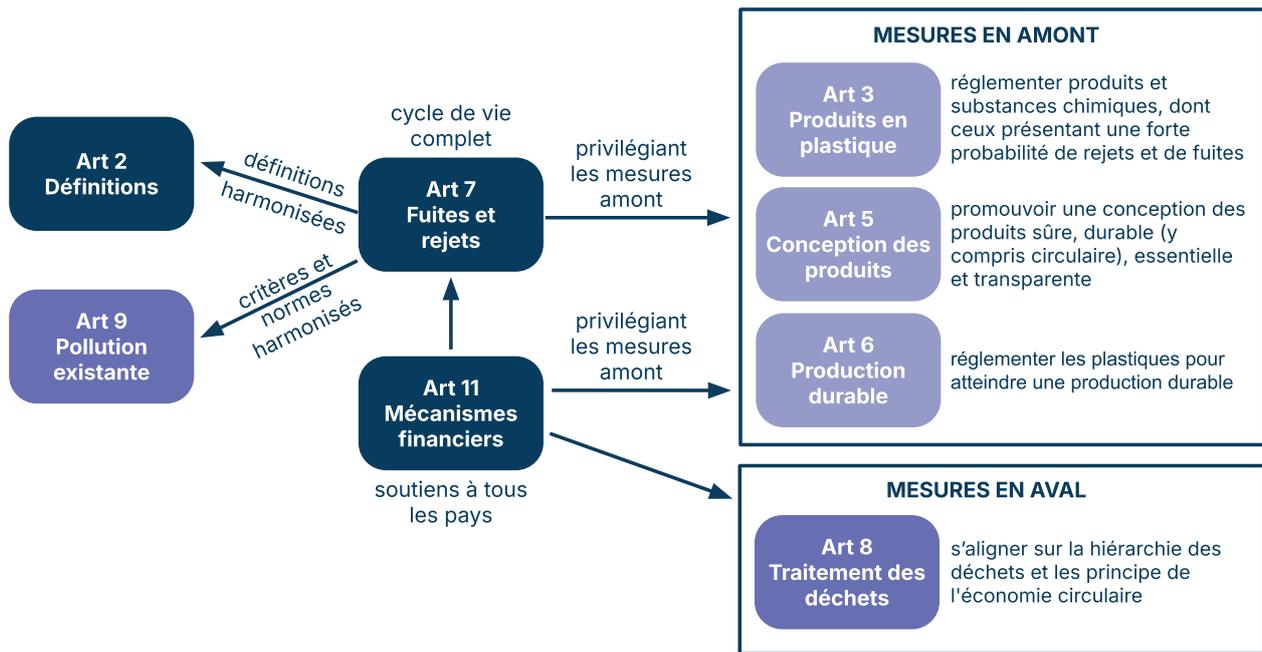
- De réglementer les substances chimiques des plastiques et les produits plastiques préoccupants (Article 3), en particulier ceux ayant une forte probabilité de rejets et fuites¹.
- De privilégier la conception de produits sûrs, durables et circulaires (Article 5)².
- De réglementer les plastiques non essentiels pour parvenir à une production durable (Article 6) et donner la priorité aux mesures en amont (i.e. portant sur l'extraction et la transformation des matières premières (à base de combustibles fossiles ou de biomasse) et sur la production et à la transformation des monomères, polymères et substances chimiques des plastiques)³, puisque les mesures prises en aval (traitement des déchets, transport et commerce des déchets, recyclage mécanique, assainissement) sont elles-mêmes sources de rejets et de fuites de pollution plastique^{4,5}.
- De s'aligner sur les ambitions de la hiérarchie des déchets et de l'économie circulaire (Article 8).
- De s'appuyer sur des mécanismes financiers efficaces et équitables privilégiant les mesures en amont pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre des dispositions.

- Une cohérence avec les définitions énoncées à l'Article 2⁶, notamment celles de la pollution plastique (formes et sources) et des environnements qu'elle contamine (y compris les sols, les eaux douces de surface, les eaux souterraines, les eaux marines, la cryosphère, l'atmosphère, le biote, mais aussi les aliments, l'eau potable ou l'air intérieur, importantes voies d'exposition).

Quelles sont les formes et les sources de rejets et de fuites de plastiques qu'il est important de prendre en considération ?

Les formes de la pollution plastique comprennent, sans s'y limiter, les macroplastiques, les micro- et nanoplastiques, les substances chimiques, les polluants atmosphériques, les GES et les particules en suspension dans l'air. Les sources de pollution sont présentes tout au long du cycle de vie des plastiques, depuis l'extraction des ressources (ou la production de biomasse pour les plastiques biosourcés), pendant la production des monomères, additifs, polymères et produits en plastique, pendant l'utilisation des plastiques et la remédiation⁷.

Les macroplastiques sont introduits dans l'environnement lors de la production, du transport et de l'utilisation des plastiques et lors de la gestion des déchets⁸. Les microplastiques sont fabriqués à une taille inférieure à 5 mm ou générés par la décomposition des macroplastiques dans l'environnement. Leur libération ou leur fragmentation dans l'environnement se produit à tous les stades du cycle de vie des plastiques (y compris la production, l'utilisation, la gestion des déchets et la remédiation). Les microplastiques ajoutés intentionnellement, tels que ceux présents dans les peintures, les cosmétiques et les abrasifs industriels, sont des sources majeures de microplastiques. Les microplastiques sont également générés par les textiles synthétiques (environ 1,02 million de tonnes de microfibrilles émises chaque année), les pneus et les routes (environ 3,6 millions de tonnes de microplastiques chaque année), les matériaux de contact alimentaire, la pêche, l'aquaculture, les plastiques agricoles, le commerce international des plastiques (officiellement, 230 000 tonnes de granulés ont été perdues dans le monde en 2023), les cendres des plastiques incinérés, le recyclage mécanique et les autres stratégies de gestion des déchets⁵.



Chiffre 1 : Les éléments clé qui relient l'Article 7 et les autres articles du texte du Président, indiquant l'importance de l'Article 7 pour le Traité.

Comment le texte actuel du Président pourrait-il être amélioré ?

Dans les paragraphes 2 et 3, la référence aux «technologies et mesures disponibles, abordables et accessibles pour prévenir les rejets et les fuites dans l'environnement» affaiblit l'article. La pollution plastique est transfrontalière, tout comme les rejets et les fuites, avec des impacts à la fois locaux et mondiaux, ce qui nécessite des dispositions mondiales contraignantes. De même, le paragraphe 5 («Lors de la mise en œuvre du présent article, les Parties peuvent tenir compte des circonstances et des capacités nationales») risque de limiter l'action à un niveau national. Des mécanismes de soutien financier, technique et de renforcement des capacités seront nécessaires pour que le traité puisse compenser efficacement les différences de situations et de capacités nationales. Ces mécanismes devront être conçus de manière à offrir à tous les États membres un accès équitable aux meilleures technologies disponibles, ainsi qu'au renforcement des capacités et aux moyens financiers nécessaires pour prévenir les rejets et fuites. Ces mécanismes permettront également d'élaborer et de mettre en œuvre des dispositions, au niveau des systèmes, des entreprises, des services, de l'économie, de la société et de la technique, afin de réduire les rejets et les fuites tout au long du cycle de vie des matières plastiques.

Il convient de définir des mécanismes

financiers efficaces et équitables, car ils seront nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre des dispositions, au niveau des systèmes, des entreprises, des services, de l'économie, de la société et sur le plan technique, afin de réduire les rejets et les fuites provenant de l'ensemble du cycle de vie des matières plastiques. Des mécanismes de financement donnant la priorité aux mesures en amont (réduction de la production de polymères, simplification chimique, conception de produits et de systèmes plus sûrs et plus durables) seront plus efficaces pour réduire les rejets et fuites, qui sont fréquents lors de la phase de gestion des déchets (recyclage, incinération, transport et commerce des déchets et remédiation)^{9,10}.

Le texte actuel du Président passe sous silence quelques aspects importants qui seront nécessaires pour mettre en œuvre les objectifs de cet article :

- Des méthodes normalisées, élaborées de manière indépendante (lignes directrices, collecte de données, indicateurs, critères et seuils) pour l'identification et la surveillance des sources de pollution plastique (en lien avec l'Article 9 sur la pollution plastique existante).
- Des protocoles normalisés et harmonisés pour le suivi, l'analyse des données et l'évaluation, ainsi que des cadres pour l'établissement de rapports.

AME	Ce qui est abordé	Limitations
Convention de Bâle, incl. son Amendement Plastiques	réglementation du commerce des déchets plastiques	n'aborde pas la question de la production et de l'utilisation des plastiques
Convention de Rotterdam	réglementation du commerce international des substances chimiques dangereuses	pas de restriction sur l'utilisation des substances chimiques
Convention de Stockholm	réglementation des produits chimiques classés comme Polluants Organiques Persistants (POP)	
Protocole de Montréal	substances chimiques appauvrissant la couche d'ozone	
Convention de Minamata	substances chimiques contenant du mercure	
Système Général Harmonisé (SGH)	échange d'informations sur les dangers physiques et la toxicité des produits chimiques	non juridiquement contraignant, non adopté ou mis en œuvre par tous les États membres des Nations unies
Convention MARPOL	sources maritimes des déchets marin	ne couvre pas la pollution des écosystèmes terrestres (la principale source de pollution plastique en mer ¹⁶)
Convention UNCLOS	définit et régleme les zones maritimes	pas de réglementation spécifique pour les déchets plastiques, pas de surveillance ou de contrôle de la pollution

Tableau 1 : Les accords multilatéraux sur l'environnement existants traitent-ils déjà des rejets et fuites de plastiques dans les écosystèmes ?

- Des mécanismes de déclaration transparents, du niveau sub-national au niveau mondial, permettant de fournir des informations sur la production, l'utilisation et les flux de déchets de plastiques, substances chimiques et produits.
- Des systèmes normalisés et harmonisés d'étiquetage, de traçage et de contrôle des polymères plastiques, des substances chimiques et des produits, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, afin de signaler tout rejet ou fuite et d'y remédier efficacement (cf. Proposition de règlement de l'UE visant à prévenir les pertes de granules plastique afin de réduire la pollution microplastique).
- Des critères harmonisés pour évaluer la sécurité et la durabilité des technologies d'élimination et de remédiation¹¹ en cas de rejets et de fuites, afin d'y remédier efficacement, avec un suivi et des rapports réguliers et transparents permettant une évaluation globale de leur efficacité.
- Des incitations financières à la mise en œuvre des actions proposées.
- Un organe subsidiaire exempt de conflits d'intérêts¹², chargé de guider le choix et la mise en œuvre des meilleures approches pour prévenir les rejets et les fuites de plastiques, en tenant compte de leurs conséquences pour l'environnement, l'économie, la société, la culture et la santé humaine¹³.

Les rejets et les fuites de plastiques sont-ils déjà suffisamment pris en compte dans d'autres Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) ?

Pour finir, il convient de noter qu'aucun autre AME ne traite suffisamment des rejets et des fuites de pollution plastique dans les écosystèmes, parce que les AME existants

- ne traitent pas des premières étapes du cycle de vie des plastiques (par exemple, la conception des produits permettant de réduire

les rejets et les fuites). Par conséquent, ils ne remplissent pas le mandat de la résolution 5/14, qui est de prendre en compte l'ensemble du cycle de vie des matières plastiques¹⁴ ;

- ne traitent pas d'éléments critiques tels que les plastiques à usage unique, les micro/nanoplastiques ou les polymères plastiques préoccupants ;
- ne fixent pas de critères et de normes mondiaux pour une production, une utilisation, une remédiation sûrs et durables, comme nous espérons le voir dans le futur traité mondial sur les plastiques ;
- ne traitent que d'un très petit nombre des 3'600 substances chimiques préoccupantes¹⁵, tandis que les informations sur les dangers potentiels pour la santé de la plupart des 16'325 substances chimiques ne sont pas disponibles.

Auteurs : Marie-France Dignac, Florin-Constantin Mihai, Melanie Bergmann, Kishore Boodhoo, Bethanie Carney-Almroth, Gabin Colombini, Winnie Courtene-Jones, Jakob Cyvin, Megan Deeney, Valentin Dettling, Jean-François Ghiglione, Sedat Gundogdu, Randika Jayasinghe, Max Kelly, Melanie MacGregor, Conrad Sparks, Richard Thompson, Tim van Emmerik, Sam Varvastian, Alethia Vázquez, Lucy Woodall

Relecteurs : Justin Boucher, Lisa Devriese, Trisia Farrelly, Charlotte Lefebvre, Noreen O'Meara, Stéphanie Reynaud, Melissa Wang

Citation : Coalition des Scientifiques pour un Traitée plastique efficace (2025). Article 7: Rejets et fuites. Pourquoi cet article est important et comment peut-il être amélioré ? <https://doi.org/10.5281/zenodo.15638884>

Traduction : Marie-France Dignac

■ Références

¹ Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty (2025). Article 3: What are the benefits of regulating chemicals of concern? <https://doi.org/10.5281/zenodo.15639078>

² Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty (2025). Article 5, Plastic Product Design: Core elements. <https://doi.org/10.5281/zenodo.15639190>

³ Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty (2025). Sustainable Production and Consumption Criteria: What are the Pathways for Achieving a Global Primary Plastic Production Reduction Target and an Effective Treaty? <https://doi.org/10.5281/zenodo.15639284>

⁴ Thompson, R.C., Courtene-Jones, W., Boucher, J., Pahl, S., Raubenheimer, K., Koelmans, A.A. (2024). Twenty years of microplastic pollution research—what have we learned?. *Science*, 386(6720), p.ead12746. <https://doi.org/10.1126/science.adl2746>

⁵ Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty (2024). Addressing Microplastic Pollution via the Global Plastic Treaty. <https://doi.org/10.5281/zenodo.13332873>

⁶ Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty (2025). Comments on Article 2: Definitions <https://doi.org/10.5281/zenodo.15639268>

⁷ Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty (2023). Factsheet-Plastic pollution at each life stage. <https://ikhapp.org/material/fact-sheet-plastic-pollution-at-each-life-stage/>

⁸ OECD 2022. The global plastics outlook. https://www.oecd.org/en/publications/global-plastics-outlook_de747aef-en.html

⁹ Shen, M., Hu, T., Huang, W., Song, B., Qin, M., Yi, H., Zeng, G. and Zhang, Y., 2021. Can incineration completely eliminate plastic wastes? An investigation of microplastics and heavy metals in the bottom ash and fly ash from an incineration plant. *Science of the Total Environment*, 779, p.146528. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0048969721015965>

¹⁰ Suzuki, G., Uchida, N., Tanaka, K., Higashi, O., Takahashi, Y., Kuramochi, H., Yamaguchi, N. and Osako, M., 2024. Global discharge of microplastics from mechanical recycling of plastic waste. *Environmental Pollution*, 348, p.123855. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0269749124005694>

¹¹ Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty (2024). Removal of existing and legacy plastic pollution. <https://doi.org/10.5281/zenodo.13998292>

¹² Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty (2024). Towards an Effective Science-Policy Interface for the Global Plastics Treaty. <https://doi.org/10.5281/zenodo.10996298>

¹³ Scientists' Coalition for an Effective Plastics Treaty (2025). Human health in the Global Plastics Treaty: Summary ahead of INC-5.2 <https://doi.org/10.5281/zenodo.15639130>

¹⁴ Varvastian S. (2024). *Human Rights Approaches to Planetary Crises: From Climate Change to Plastic Pollution* (Routledge). <https://doi.org/10.4324/9781003436133>

¹⁵ Wagner, M., Monclús, L., Arp, H. P. H., Groh, K. J., Løseth, M. E., Muncke, J., Wang, Z., Wolf, R., Zimmermann, L. (2024). State of the science on plastic chemicals - Identifying and addressing chemicals and polymers of concern. <https://doi.org/10.5281/zenodo.10701706>

¹⁶ Jambeck, J.R., Geyer, R., Wilcox, C., Siegler, T.R., Perryman, M., Andrady, A., Narayan, R. and Law, K.L. (2015). Plastic waste inputs from land into the ocean. *science*, 347(6223), pp.768-771. <https://doi.org/10.1126/science.126035>

Scannez le code QR pour voir toutes nos ressources et en savoir plus sur la Coalition des Scientifiques.

